

Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap

Date élaboration PAEH

14/06/2021

Numéro étudiant: 41702095

Monsieur

GROZ

nathanael

Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management (IAE, Polytech)

Génie Industriel (École nationale supérieure de génie industriel)

4ème année

GI 4A

Proposition d'aménagement pour les examens et le contrôle continu

Majoration de tiers temps pour les épreuves

Ecrites, Pratiques

Majoration de tiers temps pour la préparation

Ecrite des épreuves orales, Théorique des épreuves pratiques

Adaptation des épreuves en langues vivantes

non concerné

Utilisation d'un ordinateur

Sans logiciel spécifique (Pack office, open office, ...)

Adaptation des supports d'examens

non concerné

Salle à part et assistance d'un

Secrétaire scripteur (écrit à la place de l'étudiant)

Assistance d'un

Aide à la manipulation (TP)

Reformulation

non concerné

Sorties autorisées pendant les examens

Possibilité de sortir pour se restaurer et ou faire des soins (avoir son matériel médical)

Accessibilité des locaux

Accessibilité de la salle d'examen

Salle à faible effectif	Réponses écrites aux évaluations orales
Affectation dans une salle à faible effectif, au maximum 35 étudiants	non concerné
Orthographe	Adaptation épreuves sportives
non concerné	non concerné
Précision du SAH pour les examens	
	There is a proportion of the continuous of the latter colors and the colors and t
Proposition d'aménagement pour le cursus de formation	
Mise à disposition des supports de cours, de manière	e anticipée
Aide à la prise de notes - modalités à définir avec le	
Prise de notes sur ordinateur	
Précisions du SAH pour le cursus	
	THE STREET, AND THE SECOND COME AND A STREET, AS A STREET
	TO BE A STATE OF THE STATE OF THE PARTY PARTY STATE OF THE STATE OF TH
Ce Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé est à L'établissement vous notifiera sa décision pour les aménag	remettre sans délai à votre gestionnaire de scolarité. rements d'examens.
La mise en œuvre des aménagements d'examens n'est garantie que sous réserve d'une transmission en scolarité dans un délai minimum de 30 jours précédent l'examen.	
	s nécessaires à la mise en place de ses aménagements soient nandicap de sa composante de formation

Je valide le PAEH et j'ai pris connaissance de la Charte Handicap

Isabelle MARQUET

Date et signature

Vu SAH le 14 juin 2021

Signature de l'étudiant(e):